

Peillon pratique la discrimination avec la préférence pour l'Outre-mer

écrit par Christine Tasin | 23 juillet 2012



C'est encore un des symboles de notre République qui disparaît, la République une et indivisible.

Tout le monde sait que la perspective d'être affecté à Créteil fait partie des raisons pour lesquelles les concours de recrutement d'enseignants ont de plus en plus de mal à faire le plein, avec pour certaines disciplines autant de candidats que de postes, ce qui en dit long sur le niveau d'un certain nombre de nos jeunes enseignants...

La règle est en effet que chaque enseignant émette des vœux et qu'il soit affecté en fonction des points qu'il détient. Plus on a de l'ancienneté plus on a de points ; si on est marié ou pacsé on a des points, si on a des enfants on a des points etc. Alors, forcément, le célibataire qui commence a peu de chances de voir ses vœux pris en compte puisque d'autres mieux lotis par leur ancienneté et/ou leur situation familiale sont prioritaires pour les académies, les villes, les postes... qu'ils ont demandés. Le résultat, ils sont nommés là où personne ne veut aller, Créteil entre autres. (On notera en passant la monstrueuse hypocrisie de nos politiques qui depuis des décennies mettent de l'argent dans les zones dites d'Education prioritaire, s'arrachent les cheveux en déplorant que les jeunes expérimentés soient envoyés en enfer, mais ne remettent pas en cause l'immigration qui alimente ces ghettos ni le refus de l'école et des règles de la République qui empêchent d'y enseigner...)

Alors le résultat de ce système c'est que partout en France on a des enseignants qui se valent à peu près et qui sont « servis » à égalité, sur la foi de règles communes à tous, même si dans certains lieux ce sont plutôt des jeunes qui se font la main.

Partout en France ?

Non... parce que les jeunes Corses, eux, par la violence et la menace des attentats ont fini par faire reconnaître leur « spécificité », la nécessité pour des Corses d'enseigner en Corse et celle des Corses de recevoir l'enseignement de Corses. Pour cela un petit artifice a été trouvé, ceux qui demandent un poste en Corse ont un « bonus » de 800 points... Et comme nos amis corses préfèrent voir les leurs que les continentaux en poste sur leur île et se mêlent de le faire savoir de façon pas toujours catholique, les jeunes Corses sont assurés d'échapper aux affres de Créteil et de pouvoir dès la réussite de leur concours vivre au pays de leurs pères. Inégalité,

injustice, en contradiction complète avec notre constitution qui ne doit pas prendre en compte les origines.

Non... parce que les jeunes natifs des DOM (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane) ont droit, eux, à un bonus de 1000 points s'ils demandent en premier voeu l'académie d'où ils sont originaires. 1000 points également pour Mayotte, réservés aux personnels « dont on a reconnu du CIMM (centre des intérêts matériels et moraux) tel que défini dans la circulaire DGAFP n°02129 du 3 janvier 2007 sur l'île » dont on prendra connaissance à [la fin de ce document](#)... Inégalité, injustice, en contradiction complète avec notre constitution qui ne doit pas prendre en compte les origines.

Bref pas mal de « spécificités » qui sont autant de passe-droits. Ce qui n'est pas le cas pour le jeune Marseillais qui se retrouve à Lille ni celui du jeune Brestois affecté en Seine Saint Denis pour des années, car les postes en Bretagne sont chers, très chers !

Pourtant, qui dit service public dans une République veillant à l'égalité devrait voir l'égalité de traitement pour tous.

Pourquoi les Martiniquais, Guyanais, Réunionnais, Corses etc. ne se verraient-ils pas appliquer la loi commune ? Pourquoi ne feraient-ils pas partie de ces familles séparées pendant des années et de ces couples obligés de louer deux appartements différents tant leurs lieux de travail sont éloignés l'un de l'autre qui sont légion dans l'Education nationale ? Pourquoi ne feraient-ils pas partie de ces célibataires obligés de quitter amis et famille et de s'exiler pour de longues années loin de leurs racines ?

Elle est où l'égalité républicaine ?

Et voici que Peillon vient de décider d'[accorder](#), en sus, aux anciens contractuels (auxiliaires non titulaires) de Martinique et de la Réunion qui viennent d'avoir le concours

l'affectation dans leurs îles... Non seulement il y a discrimination et on bafoue l'égalité républicaine mais, en plus, on permet à ceux qui sont allés travailler dans certains des DOM sans les concours requis d'être bénéficiaires d'une priorité d'affectation le jour où ils ont le concours.

Autrement dit, le jeune Marseillais ou le jeune Breton qui auront bossé comme des malades pour avoir leurs concours et rêvent d'aller s'installer en Martinique ou à la Réunion ne seront pas prioritaires, et de loin, et ne pourront même, peut-être, pas réaliser leurs rêves quand il suffira aux natifs ou aux petits malins ayant anticipé en déménageant avant de le demander pour avoir le poste dont ils rêvent. Inégalité, injustice, en contradiction complète avec notre constitution qui ne doit pas prendre en compte les origines.

Nous sommes vraiment, avec ce gouvernement, dans une logique communautariste qui dépasse

l'entendement. On appréciera l'argument de la députée [Monique Orphé](#) qui se rejouit que la « spécificité » de « leurs » départements soit respectée.

Car telle est la vraie question.

Je refuse la logique du recrutement local ou régional qui est la règle pour les professeurs des écoles, car je pense qu'un concours de haut niveau comme le capes et l'agrégation doit assurer un haut niveau d'exigence qui soit le même pour tous. Il est évident que, si l'on avait un recrutement régional, il y aurait beaucoup plus de postes à pourvoir à Créteil qu'à Bayonne et que, de fait, les plus « nuls » des candidats, sûrs de se faire étendre là où la concurrence est rude, s'inscriraient là où il y a le plus de postes et donc là où ce serait bien plus facile. On aurait ainsi peu à peu une école qui, encore plus qu'aujourd'hui, serait à plusieurs vitesses, car non seulement on aurait les zones actuelles avec trop d'enfants qui ne parlent pas bien français et/ou qui

refusent école et/ou certains enseignements, mais, en sus, tous les mauvais professeurs y seraient et ce serait bien pire que d'avoir de jeunes enseignants, parce qu'actuellement, au moins, les gosses de Créteil peuvent avoir un enseignant arrivé dans les dix premiers au concours.

Mais il est clair que la préférence multiculturelle est poussée jusqu'au bout par notre gouvernement qui considère que dans les DOM aussi il y a pour lui un réservoir de voix à ne pas négliger, appliquant ainsi le mot d'ordre de Taubira et de son [parti guyanais](#) « il faut la préférence guyanaise en terme d'emploi et de logement ».

Communautarisme et discrimination positive sont la marque du changement cher aux socialistes qui ont le pouvoir et qui ne nous aiment guère, nous Français d'origine, métropolitains, athées ou chrétiens, blancs de surcroît !

Bien sûr, si on demande en France

métropolitaine la préférence nationale, on vous traite de fasciste ; on n'a pas le droit à la « spécificité » française. D'ailleurs, nous voyons de plus en plus souvent dans nos établissements scolaires des immigrés en CDD qui parlent à peine français donner des cours de maths ou d'anglais. Cela ne gêne personne, pourvu que dans les Dom ils continuent de se sentir prioritaires et qu'ils puissent être entre eux !

Christine Tassin